Programme de formation

Perfectionnement technique

Formation réglementaire Portes et Portails Automatiques

V2 • Document MAJ 19/10/2026

Durée	Modalité	Horaires
35 heures sur 5 jours 7 heures par jour	Présentiel Théorie et pratique	9 h à 12 h 13 h à 17 h

Objectif général

Perfectionner les connaissances techniques et réglementaires nécessaires à la sécurité des portes et portails automatiques, à leur maintenance et au suivi de leur conformité. Le parcours associe rappels techniques, analyse des risques, démonstrations et études de cas.

Objectifs opérationnels

- Identifier le cadre réglementaire et les normes applicables à une installation de portes ou portails automatiques.
- Repérer les documents nécessaires au marquage CE et distinguer les responsabilités des intervenants.
- Analyser les risques mécaniques et proposer des mesures de prévention adaptées.
- Organiser les vérifications périodiques et la maintenance préventive, puis relever les anomalies.
- Rédiger un rapport d'intervention et assurer la traçabilité dans le carnet de maintenance.
- Identifier les écarts d'une installation existante et construire un plan d'actions correctives.
- Distinguer les responsabilités du propriétaire, de l'exploitant, de l'installateur et du mainteneur.

Public et prérequis

Tout public, sans condition de diplôme. Aucun prérequis. La formation s'adresse notamment aux personnes concernées par l'exploitation, l'installation, l'entretien ou le suivi des portes et portails automatiques.

Admission et positionnement

Un entretien et un questionnaire initial permettent de recueillir les attentes, les situations professionnelles et les connaissances de départ. Le formateur adapte les explications et les exercices au niveau du participant, dans le cadre du parcours de 35 heures.

Lieu et organisation

Lieu de formation : 11F rue Lavoisier, 95220 Herblay-sur-Seine. Les cinq journées alternent apports théoriques, démonstrations pratiques, simulations et études de cas. Les dates de session sont précisées dans la convention et la convocation.

Contenu de la formation

Cinq journées de 7 heures • Quatorze modules • Total de 35 heures

Journée	Modules et activités pédagogiques	Durée
Jour 1 Cadre réglementaire et normes	M1 • Introduction (1 h) : typologie, domaines d'application, sécurité des usagers et intervenants, retours d'expérience. M2 • Cadre réglementaire (3 h) : réglementation française et européenne, machines, produits de construction, Code du travail, mise sur le marché et installations neuves ou existantes. M3 • Normes applicables (3 h) : NF EN 13241+A2 et NF EN 12453+A1, dispositifs de sécurité, exigences d'utilisation et documentation technique. Pratique : analyser des cas concrets d'installations.	7 h
Jour 2 Marquage CE et analyse des risques	M4 • Marquage CE (3 h) : déclaration de performance, déclaration de conformité, dossier technique et responsabilités du fabricant, de l'installateur et de l'intégrateur. M5 • Analyse des risques (4 h) : écrasement, cisaillement, entraînement et choc ; gravité, probabilité, réduction des risques et validation de la sécurité. Pratique : réaliser une analyse de risques sur une installation type.	7 h
Jour 3 Exploitation et maintenance	M6 • Propriétaire et exploitant (2 h) : obligations de surveillance, registre de sécurité, consignes et gestion documentaire. M7 • Vérifications périodiques (2 h 30) : fréquences applicables, contrôles visuels et fonctionnels, sécurités, mesure des efforts et détection des anomalies. M8 • Maintenance préventive (2 h 30) : planification, entretien des organes mécaniques, électriques et électroniques, tests après intervention.	7 h
Jour 4 Traçabilité et mise en conformité	M9 • Rapports d'intervention (2 h) : mentions à renseigner, constats, non-conformités, recommandations et réserves. M10 • Traçabilité (1 h 30) : carnet de maintenance, historique, archivage et preuves de conformité. M11 • Mise en conformité (3 h 30) : diagnostic, écarts, mesures correctives, dispositifs de sécurité, validation et installations anciennes. Pratique : étudier un dossier et élaborer un plan d'actions correctives.	7 h
Jour 5 Responsabilités et évaluation	M12 • Responsabilités civiles et pénales (3 h) : rôles des intervenants, jurisprudence et conséquences administratives ou judiciaires. M13 • Études de cas (2 h) : accidents, recherche des causes, responsabilités et préconisations correctives. M14 • Évaluation des acquis (2 h) : QCM réglementaire, étude de cas complète, correction collective, bilan et remise des attestations.	7 h

Les activités pratiques sont comprises dans les durées indiquées. Les textes, les normes et leur champ d'application sont étudiés selon l'équipement et la date de mise en service.

Modalités et accompagnement

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation en présentiel dans une salle dédiée. Les apports théoriques sont complétés par des études de cas, des démonstrations pratiques et des simulations. Les supports de formation, notices, dossiers techniques et modèles de rapports servent aux exercices et à la reprise des points étudiés.

Équipe pédagogique : Touil Noredine. Les manipulations sont encadrées et adaptées au niveau du participant. Le formateur précise les limites de l'exercice et les consignes de sécurité avant chaque activité.

Suivi et adaptation

Les stagiaires signent les feuilles de présence par demi-journée. Les réponses aux questionnaires, les observations et les productions permettent de suivre la progression. Des échanges individuels et des reprises ciblées sont prévus en cas de difficulté.

Évaluation des acquis

À l'entrée : questionnaire de positionnement et recueil des attentes. Pendant le parcours : questions orales, exercices d'analyse, travaux pratiques et observation à l'aide de grilles d'évaluation.

En fin de parcours : QCM réglementaire et étude de cas complète dans le module de 2 heures du jour 5. L'évaluation porte sur le choix des références applicables, l'identification des dangers, la pertinence des contrôles et des actions correctives, la compréhension des responsabilités et la qualité de la traçabilité.

La correction est collective. Les critères et les consignes sont présentés avant les exercices. Un questionnaire de satisfaction à chaud et un retour à froid complètent le suivi.

Validation de la formation

Une attestation de fin de formation est remise au participant, avec la durée réalisée et les objectifs travaillés. Les résultats de l'évaluation précisent les acquis et les points à renforcer. Ce parcours ne délivre pas de CQP, de titre RNCP ni d'habilitation électrique.

Tarif et règlement

Tarif de référence : 2 225,30 € net de taxes pour 35 heures, soit 63,58 € par heure. Formation exonérée de TVA. Le paiement est dû en totalité à réception de la facture, selon les modalités contractuelles convenues avec le bénéficiaire ou son financeur.

Modalités et délai d'accès

Demande par téléphone ou courriel, analyse du besoin et positionnement, puis validation de la convention. Délai d'accès : 11 jours. Les dates de session sont communiquées avant engagement.

Accessibilité et contact

Les besoins liés à une situation de handicap sont recueillis dès la demande. Un entretien permet d'étudier les adaptations pédagogiques, techniques et d'accès, avec l'appui de partenaires si nécessaire. Les aménagements retenus font l'objet d'un suivi.

Contact : Easydoor.formation@gmail.com • 06 50 68 12 70

Statistiques

Nombre d'apprenants formés	Taux de satisfaction	Taux de réussite	Taux d'abandon
1	100 %	100 %	0 %